

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

2019 – 60A PROGRAMME ACTEE – RECRUTEMENT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019-60 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 Décembre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 20 Décembre 2019

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Le programme ACTEE, déposé par la FNCCR, porteur principal, et EDF, porteur associé et financeur obligé, a pour ambition d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans une démarche de massification des projets, le programme ACTEE vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Un appel à pilote a été lancé début juillet en vue d'optimiser et de consolider l'appel à manifestation d'intérêt. Six lauréats ont été sélectionnés par la FNCCR, parmi lesquels le groupement, composé du SYDELA, du SIEMML, du Territoire d'énergie de la Mayenne et du SYDEV qui souhaite consolider un plan de rénovation des bâtiments publics à l'échelle des 4 syndicats, avec le recrutement de ressources humaines spécialisées et l'acquisition d'outils techniques.

Le SYDELA peut pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement :

- d'un chargé de mission ACTEE pour porter l'accompagnement des EPCI sur 2 ans,
- d'un chargé de mission ACTEE mutualisé entre les 4 syndicats, pour porter l'accompagnement financier sur 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à lancer le recrutement de deux chargés de mission ACTEE, sur un contrat de projet de deux ans,
- D'ouvrir un poste sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe et un poste sur le grade d'ingénieur,
- De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président,
Bernard CLOUET

